



**DE OLHO ABERTO PARA
NÃO VIRAR ESCRAVO**

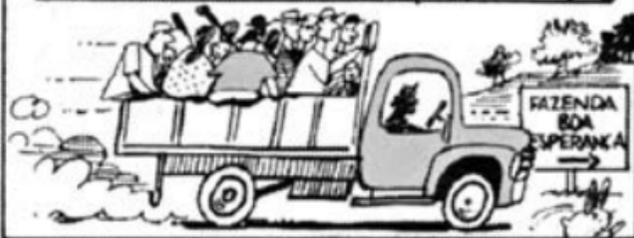
CAMPANHA DE PREVENÇÃO E COMBATE AO TRABALHO ESCRAVO

**OUVRE L'OEIL!
NE LAISSE
PERSONNE
FAIRE DE TOI
SON ESCLAVE!**

Campagne de
prévention et de lutte
contre l'esclavage

O PULO DO GATO

VOCÊS QUEREM
TRABALHAR NA
"BOA ESPERANÇA"?
PAGA-SE MUITO
BEM!...



Ça commence
comme ça:

- Vous cherchez du
boulot? J'peux vous
dire qu'à la Belle
Espérance, on paye
rudement bien !



- Cette Belle Espérance est une vraie arnaque. Voilà 3 semaines de turbin et toujours pas un radis !

- T'as raison...

- Cette fois-ci , on va se faire un sacré fric!



Dans le dortoir

- Tu parles d'une situation, mon gars! Voilà 3 semaines qu'on trime et pas un sou, une bouffe sordide et des puces plein la baraque!

-Et comment! En plus y'a des gouttières et même pas de toilettes



**Dans la 'boutique'
du patron:**

- Combien on te
doit ?

- Ah ça, vous en
faites pas les gars,
vous le saurez
toujours assez
tôt ...

**DEPOIS DE 40 DIAS DE TRABALHO,
A HORA DO ACERTO**

BEM, DESCONTANDO O ALOJAMENTO, A CO-
MIDA, O TRANSPORTE, A FARMACIA, AS FER-
RAMENTAS DE TRABALHO...
AINDA SOBROU
R\$ 62,00...

MAS NÃO FOI ISSO QUE
FIcou ACERTADO!

**40 jours après, au
moment de
toucher la paye:**

- Bon, après
déduction du
logement, du
transport, des
médicaments, des
outils, il vous reste
encore 62 R\$

- Quoi ? Mais c'est
pas ce qu'on avait
combiné!





- C'est vraiment de l'exploitation! 40 jours qu'on bosse pour recevoir une misère!

-Le pire en plus c'est qu'ils n'ont toujours pas signé notre carte de travail!



- Faut vraiment qu'on aille exiger nos droits!



- Il nous prend pour des esclaves.
Filons vite et allons exiger nos droits !



- On va téléphoner au syndicat.



- Eh bien voilà: vous allez leur payer le retour jusqu'à la maison, à chacun d'entre eux, et tout ce à quoi ils ont droit selon la loi.

- Et ensuite faudra vous expliquer devant la Justice.



ENTÃO, VOCÊS DENUNCIARAM O PATRÃO SAFADO?

CLARO! SÓ COM UNIÃO É QUE A GENTE VAI GARANTIR OS NOSSOS DIREITOS!

MAS ELE TEVE QUE PAGAR TUDINHO: CENTAVO POR CENTAVO...

DIGA NÃO À ESCRAVIDÃO

Obrigar alguém a trabalhar por dívida ou mediante fraude ou violência ou em condições degradantes é crime. Impedir sua saída é crime. **DENUNCIE!**

- Dis voir, alors comme ça vous avez dénoncé ce salaud d'exploiteur?

- Bien sûr! Et alors la Police Fédérale est arrivée, avec les inspecteurs du travail...

... Et puis t'aurais vu : il a dû payer tout ce qu'il nous devait, jusqu'au dernier centime ! Truc!!!

TRAVAILLEUR, PRENDS GARDE!

Le travail esclave, c'est pas seulement dans les fermes : ça existe aussi en dehors de l'agriculture, par exemple sur des chantiers de construction ou même en ville. Si on t'offre un boulot, vérifie qu'on t'assure tous les droits décrits dans cette brochure.

Ne tolère aucune forme d'humiliation.

Si on t'impose des conditions de logement indécentes, avec des risques pour ta santé, ou bien une alimentation ou de l'eau de mauvaise qualité, **ouvre l'oeil ! Et dénonce !**

Si la durée du travail dépasse ce que tes forces peuvent supporter, sans possibilité de récupérer d'un jour sur l'autre, **ouvre l'oeil ! Et dénonce !**

Si on déduit de ta paie les dépenses que tu fais ou si le calcul ne correspond pas à ce qui a été combiné , **ouvre l'oeil ! Et dénonce !**

Si on te menace ou si on te fait violence, physiquement ou psychologiquement, **Ouvre l'oeil ! Et dénonce !**

Si tu es étranger et en situation irrégulière et qu'on utilise cela pour t'empêcher de quitter ton lieu de travail , **ouvre l'oeil ! Et dénonce !**

La loi est pour tous et le Brésil a le devoir de te protéger contre toute violation de tes droits .

INFOS UTILES

.....

CONTRAT: ami travailleur! Exige un contrat écrit, si possible signé en présence du syndicat ou d'une organisation fiable. Ne signe aucun papier en blanc. Cherche à savoir: le nom de l'employeur, du recruteur, nom et adresse du lieu de travail, nature du boulot, durée et date de retour prévue.

CONVENTION COLLECTIVE: les ouvriers de la construction civile, de la canne à sucre et d'autres activités doivent se procurer auprès du syndicat une copie de la Convention ou de l'Accord collectif en vigueur.

SIGNATURE DE LA CARTE DE TRAVAIL: c'est très important: c'est une garantie car ça prouve l'existence d'une relation contractuelle de travail et assure le bénéfice de la Sécurité Sociale (maladie, accident, retraite...)

JUSTICE DU TRAVAIL: dans la limite de 2 ans après le licenciement, tu pourras exiger tes droits, même s'ils concernent tes 5 dernières années de travail. Pas besoin d'avoir un avocat pour aller devant le Juge du Travail. Mais il faut avoir le nom et l'adresse du patron.

LICENCIEMENT & FIN DE CONTRAT

SI JE SUIS LICENCIÉ(E) SANS JUSTE MOTIF: on doit me payer: mon solde de salaire, 13° mois et congés proportionnels, congés antérieurs non reçus, préavis, FGTS accumulé, à retirer à la Caisse Économique, plus 40% de ce montant.

SI JE DÉMISSIONNE: on doit me payer: mon solde de salaire, 13° mois et congés proportionnels, préavis de 30 jours (travaillé ou indemnisé à la valeur du salaire)

SI JE SUIS EM FIN DE CONTRAT TEMPORAIRE: mon solde de salaire, 13° mois et congés proportionnels, congés antérieurs non reçus.

ATTENTION, OUVRE L'OEIL!

Pour réduire les droits des travailleurs, les patrons cherchent à licencier "pour juste motif", inventant une faute commise par le travailleur (désobéissance, vol, abandon de service, violence).

MES DROITS - 1

.....

1. SIGNATURE DE MA CARTE DE TRAVAIL: c'est obligatoire, quel que soit le système de travail: à la tâche, contrat saisonnier, mensuel ou journalier. Le patron doit me rendre ma carte signée au plus tard 48 heures après que je la lui aie donnée.

2. HORAIRES DE TRAVAIL: La journée normale est de 8h. Au delà, chaque heure supplémentaire est payée 50% de plus; pour les heures de nuit, 25% de plus.

3. OUTILS ET INSTRUMENTS DE TRAVAIL: (machette, faucille, truelle...) et équipements de protection individuels (bottes, masque, casque, gants) doivent être fournis gratis.

4. REPOS HEBDOMADAIRE: j'ai droit à un jour de repos par semaine. C'est obligatoire et de préférence le dimanche.

MES DROITS - 2

.....

5.ASSISTANCE MÉDICALE: en cas de maladie ou d'accident du travail, le patron doit donner les premiers secours et l'assistance médicale, et doit informer la Sécurité Sociale (INSS) pour assurer mon congé-maladie ou accident.

6. LOGEMENT, HYGIÈNE, ALIMENTATION : le logement fourni doit garantir la sécurité, être décent, avec installations sanitaires, eau potable salubre et propre, et alimentation forte et nutritive.

7.TRANSPORT: est à la charge du patron, que ce soit pour aller au lieu de travail ou pour retourner là où il m'a recruté(e).

8.SALAIRE: doit être payé jusqu'au 5^o jour ouvrable du mois; il ne peut être inférieur au salaire minimum.

MES DROITS - 3

.....

9. CONGÉS PAYÉS & 13^e MOIS: après un an de travail, j'ai droit à un mois de congés payés (payés avec un complément d'un tiers). Moins d'un an de service: calcul proportionnel.

10. PRÉAVIS : je dois recevoir un préavis de 30 jours avant licenciement ou recevoir une indemnisation égale à un mois de travail .

11. INDEMNITÉ DE CHOMAGE: si je suis licencié(e) ou bien libéré(e) par le Groupe Mobile de Lutte contre l'Esclavage, je recevrai de la Caisse Economique un salaire minimum durant 3 mois.

12. ACTIVITÉS PÉNIBLES OU DANGEREUSES: elles ouvrent droit au paiement d'un complément de salaire.

TRAVAILLEUR, TRAVAILLEUSE!

Quand tu acceptes un boulot, note le nom des gens qui t'embauchent, le nom de l'entreprise et l'adresse où tu vas travailler.

Laisse-en une copie à tes amis ou à la famille ou au syndicat.

Et si quelqu'un t'embauche et ensuite te traite comme un chien, ou ne te paie pas, ou quoi que ce soit, téléphone à l'un des numéros indiqués ci-après. Tu peux faire confiance!

Parole de CPT ! (Commission Pastorale de la Terre)

**OBLIGER QUELQU'UN À TRAVAILLER SOUS PRÉTEXTE D'UNE DETTE EST UN CRIME.
REFUSE ! DÉNONCE ! NE TE LAISSE PAS AVOIR!**

À QUI TÉLÉPHONER EN CAS DE BESOIN?

COMISSÃO PASTORAL DA TERRA: ALTAMIRA PA: 94 3515 4742 ANAPÚ PA: 91 3694 1339 ARAGUAÍNA TO: 63 3412 3200 BALSAS MA: 99 3541 2483 BEQUIMÃO MA: 98 3381 1448 BOM JESUS PI: 89 3562 1134 CAJAZEIRAS PB: 83 3531 6062 CAMPOS RJ: 22 2732 5612 COROATÁ MA: 99 3641 29 40 CUIABÁ MT: 65 3054 3068 CURITIBA PR: 41 3224 7433 DOM PEDRO MA: 99 3662 1124 GOIÂNIA GO: 62 3223 5724 IBOTIRAMA BA: 77 3698 1182 JOÃO PESSOA PB: 83 3221 6115 JUAZEIRO BA: 74 3611 3550 MACEIÓ AL: 82 3221 8600 MARABÁ PA: 94 3321 2229 PORTO ALEGRE DO N. MT: 66 3569 1148 PORTO VELHO RO: 69 3224 4800 RECIFE NE: 81 3231 4445 RUI BARBOSA BA: 75 3251 2476 SALVADOR BA: 71 3328 4672 STA MARIA DA VITÓRIA BA: 77 3483 1143 SANTARÉM PA: 93 3522 1777 SÃO FÉLIX DO XINGU PA: 94 3435 4548 SÃO LUIS MA: 98 3222 4243 SENHOR DO BONFIM BA: 74 3541 4681 TERESINA PI: 86 3222 4555 TUCUMÃ PA: 94 3433 1440 TUCURUÍ PA: 94 3787 2588: VITÓRIA DA CONQUISTA BA: 77 3424 5759 XINGUARA PA: 94 3426 1790 –

MINISTÉRIO PÚBLICO DO TRABALHO: 61 3314 8585 & 8531

OUTRAS ENTIDADES: AATR BA: 71 3329 7393 ANSA-SÃO FÉLIX DO ARAGUAIA MT: 66 3522 1297 CDDH LAGES SC: 49 3222 4031 DH SÃO FÉLIX DO AR. MT: 66 3522 1297 **CDVDH AÇAILÂNDIA MA:** 99 3538 2383 DIREITOS HUMANOS DIOCESE GOIÁS: 62 3371 4736 SPM BOTUPORÃ BA: 77 3678 2179 SPM DOURADOS MS: 67 3422 6910 SPM GUARIBA SP: 16 3251 2085 SPM NORDESTE: 83 3253 9372 STR AXIXÁ TO: 63 3444 1539 STR CONFRESA MT: 66 3564 2056 STR JUINA MT: 66 3566 2408 STR REDENÇÃO PA: 94 3426 1459 STR RONDON PA: 94 3326 3534 STR VILA RICA MT: 66 3554 1268 STR URUÇUI PI: 89 3544 1580 STR SÃO DESIDÉRIO BA: 77 3623 1185 SINTAGRO-BA: 74 3611 0242

MES INFOS PERSONNELLES

.....

NOM COMPLET _____

ADRESSE DE CONTACT _____

TÉLÉPHONE _____

NOM & ADRESSE DU LOCAL DE TRAVAIL _____

NOM & TEL DU PATRON _____



COMISSÃO PASTORAL DA TERRA



Apoio:

MPF

Ministério Público Federal

Realização:

